 

Le directeur, Mesdames et messieurs les élèves

Jean-Marie SCIESZKA et parents d’élèves du Conservatoire

Henri Dutilleux de Clamart VSGP

**Objet : Dossier de demande de réinscription**

**au Conservatoire**

Clamart, le 20 mai 2020

Madame, Monsieur,

J’ai le plaisir de vous envoyer votre dossier de demande de réinscription au Conservatoire, pour l’année 2020-2021.

Celui-ci comprend plusieurs documents, dont la Charte d’inscription, que nous vous remercions de lire pour vous engager en connaissance du projet, des modalités de paiement et de l’organisation pédagogique.

Nous attirons votre attention sur le fait que les dossiers de réinscription complets doivent nous être retournés **avant le 15 juin 2020**.

En cas de dette en cours ou de non-retour du dossier d’inscription avant le 15 juin 2020, la place de l’élève ne sera plus garantie et elle sera considérée vacante pour l’admission de nouveaux élèves.

Nous vous remercions de retourner les pièces suivantes avant le 15 juin 2020 :

* **une demande de réinscription** par membre de la famille inscrit au Conservatoire (composée d’une feuille de réinscription pour rappel des cours suivis et d’un dossier de demande d’inscription à compléter impérativement).
* **Le formulaire des modalités de paiement** signé par le responsable légal.
* **La Charte d’inscription**, signée par le responsable légal (elle rappelle les principales lignes directrices du « projet d’établissement » -consultable par internet-, et des règlements intérieur et pédagogique -disponibles au conservatoire).
* Une photocopie de certificat et diplôme pour toute demande d’équivalence

\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*

Pour toute nouvelle discipline que vous souhaitez suivre l’an prochain, merci de le signaler en cochant les cases dans le dossier de demande d’inscription.

Les niveaux indiqués sur votre feuille de réinscription, sont ceux de l’année 2019-2020. Les niveaux et cycles de 2020-2021 seront connus début juillet, après les conseils de passage qui décideront de valider les changements de cycles et niveaux et de délivrer les éventuels diplômes et attestations.

Merci de noter aussi les renseignements suivants :

**En MUSIQUE pour 2020-2021 :**

**Choix d’un instrument pour les débutants ou élèves possédant déjà une formation :**

Afin de limiter les demandes nombreuses pour certains instruments qui ne peuvent toutes trouver de réponse positive, et afin de favoriser la pratique d’instruments plus méconnus mais qui permettent le plaisir de la pratique collective parfois dès le début des études, nous vous demandons d’inscrire sur le dossier d’inscription, **DEUX INSTRUMENTS par ordre de préférence** que l’élève aurait envie de pratiquer l’an prochain.

Après la clôture des réinscriptions et inscription, fixée au 15 juin, le secrétariat vous fixera des rendez-vous avec chacun des deux professeurs d’instruments qui sera présent le **SAMEDI 5 SEPTEMBRE ET/OU Le MERCREDI 9 SEPTEMBRE** *(\*dates à confirmer en fonction des nouvelles dates officielles de reprise de l’Education Nationale et du Conservatoire).*

L’élève possédant des connaissances dans un instrument : jouera une ou deux courtes pièces LIBRES. L’enseignant pourra évaluer ses qualités, son niveau dans un cycle.

L’élève tout débutant : l’enseignant de chacun des trois instruments pourra apprécier sa motivation, ses aptitudes.

AUCUN RESULTAT NE SERA DONNE LE JOUR DE L’ESSAI. Les avis des enseignants seront étudiés en commission avec le Conseil Pédagogique, pour proposer une admission en fonction des aptitudes et des places disponibles. Le résultat vous sera communiqué uniquement APRES LE 30 SEPTEMBRE. (En cas de non-admission dans la discipline demandée, l’élève pourra être placé en liste d’attente)

**EN DANSE pour 2020-2021** :

Les admissions seront décidées après des rencontres avec les enseignants de danse (en contemporain le **JEUDI 3 SEPTEMBRE\***, et en initiation et en classique le **SAMEDI 5 SEPTEMBRE\***). Les admissions seront annoncées APRES LE 30 SEPTEMBRE.

**Pour TOUTES DISCIPLINES, dont EN THEATRE et MUSIQUES ACTUELLES pour 2020-2021 :**

Les ré-inscriptions doivent se faire avant le 15 juin, et les nouvelles inscriptions seront acceptées jusqu’au 24 AOÛT pour les élèves passant des essais et tests d’admission. Ces rencontres avec les enseignants (sous forme de mini-stage pour le théâtre) auront lieu en mi-septembre  pour décider des admissions. (De nouvelles inscriptions seront possibles jusqu’au 21 SEPTEMBRE dans la limite des places éventuellement vacantes après ces rencontres-tests de mi-septembre).

**Pour les élèves PRE-PROFESSIONNELS candidats à l’entrée en COP et Classe Préparatoire à l’Enseignement Supérieur (en préfiguration)** en musique, théâtre et marionnettes en 2020-2021 :

Les élèves doivent remplir et retourner avant le **28 SEPTEMBRE**, un dossier spécifique de demande d’inscription et seront invités à des examens d’entrée entre le 8 et 17 octobre 2020\* (dates à confirmer).

Je vous souhaite, à vous ou votre enfant, de trouver au Conservatoire la formation et la pratique artistique correspondant à votre attente, et vous assure, au nom de toute l’équipe administrative et enseignante, de mes meilleurs sentiments.

Jean-Marie SCIESZKA

Directeur du Conservatoire Henri Dutilleux de Clamart VSGP

Etablissement Public Territorial • 28, rue de la Redoute • 92260 Fontenay-aux-Roses